

Ajournement

un comité formé d'experts d'examiner les effets destructeurs de ce projet de loi.

Nous savons que le projet de loi va supprimer les normes nationales du Régime d'assistance publique du Canada. Ce faisant, il ouvrira la porte au programme de travail obligatoire pour les assistés sociaux et à des normes d'emploi à bon marché. Nous savons en outre qu'il entraînera une diminution radicale du financement de l'enseignement postsecondaire.

Je voudrais faire aussi quelques graves observations sur les soins de santé et l'assurance-maladie. Les conséquences dans le domaine de la santé des politiques de ce gouvernement et du projet de loi C-76 sont très sérieuses. Il ne fait pas de doute que nous pourrions être témoins d'une érosion massive de la qualité des soins de santé. Nous allons être témoins de l'établissement d'un régime de santé à deux paliers. C'est une conséquence directe de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous savons que dès que les gouvernements provinciaux auront désassuré certains services médicaux, ce sera la curée pour les compagnies d'assurances privées. Bien sûr, en vertu de l'ALENA, l'assurance-maladie est un produit comme un autre. C'est pourquoi les compagnies d'assurances privées n'attendent que de pouvoir envahir le secteur et faire de l'argent.

Cette mesure législative est extrêmement destructrice pour le tissu social de notre pays. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a déclaré que les compressions feraient très mal à une catégorie de la population qui a déjà été durement frappée. Il a dit que les réductions n'étaient pas seulement répréhensibles en principe, mais qu'elles étaient contraires à ce que les libéraux ont dit dans le livre rouge, contraires à ce qu'ils ont dit pendant neuf ans dans l'opposition et qu'elles réduisent à néant tous les principes qu'ils ont défendus.

J'exhorte le gouvernement à rétablir le financement du Programme d'action communautaire pour les enfants. J'exhorte le gouvernement à revenir sur le projet de loi C-76, qui a d'ailleurs été dénoncé par la Commission des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, et à reconnaître qu'il représente un manquement à nos obligations en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Il y a moyen de faire autrement. Le premier ministre a laissé entendre que la participation du gouvernement fédéral au régime d'assurance-maladie devait, à l'origine, n'être que temporaire. Il a déclaré qu'il n'avait été prévu que pour les maladies extrêmement graves. Il est grand temps que le gouvernement étudie des solutions de remplacement. Il est temps qu'il revienne sur la loi C-91, qui était un cadeau aux sociétés pharmaceutiques multinationales. Il est temps qu'il mette en oeuvre le budget fédéral de remplacement de 1995, qui reposait sur des bases très différentes. Il est temps que nous consacrons beaucoup plus de ressources aux soins préventifs comme l'ont recommandé la Coalition canadienne de la santé, le syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique, la Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, le Conseil des Canadiens, le Congrès du travail du Canada et beaucoup d'autres.

Il est temps que le gouvernement se ressaisisse et reconnaisse que son projet de loi C-76, son budget et sa politique budgétaire auront pour effet de déchirer le filet de sécurité sociale, de rendre les enfants pauvres encore plus pauvres, d'élargir davantage le fossé entre les riches et les pauvres et de mettre en péril notre système de santé, le Régime d'assistance publique du Canada et l'enseignement postsecondaire.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Burnaby—Kingsway. Sa question remonte au 15 mars et n'était pas tout à fait sur le même sujet que le sermon qu'il vient de prononcer.

Les enfants demeurent une priorité pour le gouvernement, surtout les enfants à risque et ceux qui vivent dans la pauvreté. Comme les députés le savent, la situation financière difficile que tous les Canadiens traversent a obligé le gouvernement fédéral à faire des choix très douloureux.

Le budget du Programme d'action communautaire pour les enfants n'a pas été réduit radicalement et demeure respectable. Au cours des deux prochaines années ce programme distribuera plus de 92 millions de dollars.

Le député peut avoir l'assurance que la réduction du budget du Programme d'action communautaire pour les enfants a été équilibrée. Les provinces et les territoires, y compris la Colombie-Britannique, continueront de recevoir le pourcentage du budget total du programme qui avait été convenu à l'origine dans les différents protocoles qu'ils ont signés.

• (1835)

Le Programme d'action communautaire pour les enfants demeure un modèle de collaboration entre les différents paliers de gouvernement et les groupes communautaires qui s'unissent pour combler les besoins en soins de santé et en services sociaux des enfants à risque.

En plus de ce programme, le gouvernement investit des sommes appréciables dans de nouveaux programmes. Par exemple, le programme «head start» pour les autochtones et les programmes de nutrition prénatale servent aussi à combler les besoins en services sociaux et en soins de santé des enfants à risque et de leurs familles.

Comme nous l'avons dit dans le livre rouge, nous devons assurer à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie. Investir dans nos enfants, c'est investir dans l'avenir du pays.

[Français]

LA SOCIÉTÉ AGUSTA

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, une autre histoire de lobbying, de patronage, peut-être même une autre histoire de corruption, l'histoire d'Agusta, cette firme italienne, Agusta S.p.A., qui est impliquée dans le contrat d'hélicoptères EH-101, qui a été annulé et pour lequel il ne devait pas y avoir de compensation.

Le premier ministre actuel a dit qu'il n'y aurait pas de compensation. D'ailleurs, il a dit: